

COMPTOIR D'IMPÔTS



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

Une personne seule	25 000\$
Un couple	30 000\$
Chaque personne à charge supplémentaire	2 000\$
Un adulte et un enfant	30 000\$
Revenus de placements maximum	1 000\$

SONT NON ADMISSIBLE:

Personnes décédées, en faillite, ayant des gains ou des pertes en capital, les personnes ayant un revenu de travail indépendant ou de locations et les personnes ayant des dépenses d'emploi.

DOCUMENTS À APPORTER:

Pension de vieillesse	Reçus de la popote, entretien ménager ou tout autre service professionnel reçu
Supplément de revenu garanti	Frais de dentiste, lunette, etc.
Régie des rentes	Reçus de don de bienfaisance
Relevé 31 ou taxes municipales	Autres documents
Reçus de médicaments	

Un service offert par:



En collaboration avec:

